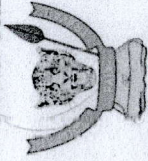


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 110/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/ANADEC/2024, conclu avec l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais, pour un montant total hors taxe de dollars américains nonante-deux mille huit cent septante-neuf, trente-un centime (USD 92 879,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent cinquante, seize centimes (USD 650,16), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/06/2024.

M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

Directeur Administratif et Financier

Secau ce l'Etablissement